



Taxes télévion sur 6 ans sans rappel

Par **bill___**, le **22/05/2008 à 14:17**

je viens de recevoir une lettre par huissier me reclamant 846€ pour les taxes TV depuis l'année 2002 rquestion;npourquoi je n'ai reçu aucun rappel pendant toutes ces années rnet rnepeuvent ils remonter si loin sans rappel préalable et n'est ce pas trois max pour remonter en arrière

Par **Thierry Nicolaides**, le **23/05/2008 à 11:03**

Première question rnrnVotre huissier est il un huissier du trésor?rnrnsi non, ne payez pas et demandez lui les justificatifs de cette "créance".rnrnLe délai de prescription est de trois an en principe (année en cours plus trois donc 1er janvier 2005) sauf s'il y a eu déjà des relances interrompant la prescription (ex : courrier rar de l'administration)rnrnvous pouvez contester le rappel auprès des services fiscaux. mais pas auprès de l'huissier qui est simplement chargé du recouvrement de la dette sans capacité d'en apprécier le bien fondé rnrncordialement